

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2019 -

### DÉCISION N° 19 - 06 - 059

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 2 juillet 2019 s'est réuni le jeudi 12 septembre 2019 à partir de 14 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

#### Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Georges DRU (Vice-président)
- Claude GIRAUD (Vice-président)

#### Excusé :

- Claude LIOGIER (membre du bureau)

**Décision 15 : La convention conclue entre la commune de Chavanay et le SDIS relative à l'amarrage du bateau polyvalent de secours (BPS) au ponton existant sur la halte fluviale de Chavanay.**

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire s'est doté d'un bateau polyvalent de secours (BPS) dénomé « La Valencize » visant à engager une réponse opérationnelle adaptée aux risques d'accidents de navires à passagers ainsi que de lutter contre les incendies de navires de toutes natures sur le bief, Vaugris-Sablons.

Les discussions engagées sur ce sujet entre la Ville de Chavanay et le SDIS pour l'apportement de ce BPS ont permis un accord entre les parties concernées.

Toutefois, une convention de partage du ponton existant sur la halte fluviale communale pour l'amarrage du BPS doit être réalisée afin d'en définir les modalités.

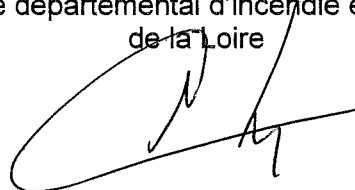
**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet de convention conclue entre la commune de Chavanay et le SDIS relative à l'amarrage du bateau polyvalent de secours (BPS) au ponton existant sur la halte fluviale de Chavanay et autorise le Président à signer le document ci-joint.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER